

Procès-Verbal
de l'assemblée générale de
la Compagnie des Archers
Guéretois
LOISIRS

En date du 14 juin 2025

Ordre du jour :

- Bilan moral du président
- Bilan sportif
- Bilan financier
- Election du bureau
- Questions diverses

Membres du Bureau présents :

- Frédéric PRIGENT, Président
- Dominique MAGNOLE, Vice-président
- Cédric BOYER, Trésorier adjoint
- Jean-Luc VILLANO, Secrétaire
- Alexis COURTECUISSÉ, Secrétaire adjoint

Adhérents ou tuteurs présents :

22 membres présents sur 44 dont 11 procurations, jointes aux archives).

Le quorum de présence (50% pour 25%) est atteint.

Début de la réunion à 15 h 15

Effectif du club de la Compagnie des Archers Guéretois :

- 44 archers dont 27 féminines sont présents dans le club.
 - 2 arbitres présents dans le club sur 3 arbitres en Creuse.
- Le club de La Souterraine n'ayant plus d'arbitre, il ne peut plus organiser de compétition.
- 1 entraîneur fédéral
 - 1 encadrant fédéral et un assistant entraîneur.

Les membres du bureau précisent qu'ils seraient ravis d'avoir d'autres arbitres, entraîneurs...

ANNEE	LOISIRS			
	FEMME		HOMME	
	MOINS DE 20 ANS	PLUS DE VINGT ANS	MOINS DE 20 ANS	PLUS DE VINGT ANS
	11	16	9	8
2024/2025	44			

1 – Bilan moral du Président :

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres de l'association après 16 années de présidence.

Il remercie spécialement Stéphane Lemat pour son implication permanente dans le fonctionnement du club notamment lors de la création de l'armurerie.

44 archers et archères dont 27 féminines. Il souhaitait augmenter le taux de féminisation, c'est fait avec 61 %. Son constat est que 66 archers c'est trop, il estime que c'est au détriment de la qualité de l'instruction...

Son but est et a toujours été de faire découvrir le tir à l'arc à un maximum de personnes...

2 – Bilan sportif :

La compagnie des archers guéretois « LOISIRS » ne pratique pas la compétition, il n'y a donc pas de bilan sportif.

3 – Bilan financier et investissement

Suite à la démission du trésorier, la seule information disponible est le compte en banque des « LOISIRS » : 456.50 €

Recettes	Dépenses
Inconnues	Inconnues

51

Achats de fournitures, de consommables :

Le club, cette année, est rentré dans un fonctionnement de maintenance opérationnel fluide.

4 – Election

- Par ordre alphabétique :

Cédric BOYER	02 voix
Alexis COURTECUISSÉ	15 voix
Philippe HUMEZ	15 voix
Sylvain LEMAIRE	13 voix
Dominique MAGNOLE	15 voix
Emilie NESSI	15 voix
Jean-Luc VILLANO	13 voix

- Sont élus :

S. LEMAIRE	Président
D. MAGNOLE	Vice-président
J-L VILLANO	Trésorier
P. HUMEZ	Vice-Trésorier
E. NESSI	Secrétaire
A. COURTECUISSÉ	Vice-secrétaire.

- Nota : A la suite de cette élection Cédric Boyer quitte l'assemblée à 15H42.

Une de nos bénévoles demande à ce qu'elle dit soit rapporté dans les PV. Elle rappelle l'importance de Cédric dans nos clubs par toutes ses actions personnelles et collaboratives au bénéfice de nos associations et de nos archers. Grâce à cette bénévole Cédric revient dans l'assemblée, le bureau la remercie de son initiative.

Le bureau se réunira et fera des propositions à Cédric.

5 – Armurerie

- La nouvelle armurerie est fonctionnelle.

6 – Pas de tir extérieur Saint Sulpice Le guéretois

- Le club a monté un nouveau projet pour bénéficier d'un pas de tir en extérieur pour un entraînement jusqu'à 70 m. Ce projet est fait suite à l'abattage de la haie. Ceci nous a permis de faire tourner notre pas de tir de 90 degrés. Maintenant nous disposons de 70 m...
- Des membres du bureau ont rencontré le maire de Saint Sulpice Le Guéretois avec ce projet, il n'est pas défavorable à cette proposition. Il attend le dossier de notre nouveau projet.
- Sur demande du maire de Saint Sulpice, le club s'est investi dans la vie de la commune en participant pour la première fois au Forum des Associations de Saint Sulpice le Guéretois

81

7 – Questions diverses

Le nouveau président Sylvain LEMAIRE, présente son plan d'action pour les années à venir. (voir mail spécifique).

- Il souhaite revoir l'assurance du club et la banque.
- Dès la prochaine réunion, il souhaite revoir les statuts, les cotisations etc.
- Il veut aussi assurer le dynamisme interclubs, le tir « détente » et via le site du club la possibilité de s'inscrire pour un cours bien défini par l'entraîneur.
- Le club envisage du sponsoring : une demande de la part du bureau aux différents participants pour trouver des entreprises pour avoir des financements.
- Andrivet : La commune de St Sulpice met gracieusement un terrain à notre disposition. Elle attend notre deuxième projet d'installation...
Si, dans les années futures, le stade Andrivet est mis à notre disposition (avec tous les avantages que cela représente, entraînement et concours au même endroit, possibilité de réaliser un jeu d'arc pour les BEURSAULT). Le club se retrouvera en porte à faux vis-à-vis de cette commune qui nous soutient depuis très longtemps...
- Il est demandé d'envisager le changement de l'âge minimum d'inscription qui passera de 8 à 10 ans. Ceci dans le cadre d'un éventuel contrôle de l'encadrement d'un jeune de moins de 8 qui doit se faire de façon spécifique. La réponse est reportée car il faudrait contrôler cette information (peut auprès du comité olympique de Guéret).
- Changement dans le calendrier de gestion du club. La proposition de passer de janvier / décembre à septembre / septembre est adoptée.
- Il est envisagé la création d'une formation interne au club, pour avoir des archers formés spécifiquement à la sécurité. Notamment en cas d'absence d'un des entraîneurs.
- 2 personnes « paillons » demandent de pouvoir tirer sous les couleurs de notre club et voudraient connaître le montant de leur cotisation vu qu'ils font partie de la FFTL. Ce n'est pas la même fédération donc le montant sera celui d'une adhésion FFTA soit à ce jour 160 euros.
- Les membres du bureau DOIVENT-ILS être archers ? OUI. Mais pas obligatoirement compétiteurs, seuls le président et le trésorier doivent être FFTA.
- Nous reviendrons sur le type de vote qui a été employé. C'est la deuxième fois et ce sera la dernière. Lors de la prochaine assemblée générale, les volontaires se présenteront pour entrer dans le bureau. L'affectation des postes se fera en interne bureau.

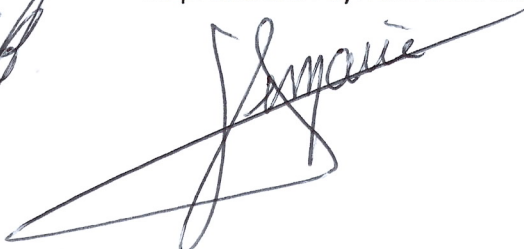
Fin de la réunion

La secrétaire : Emilie NESSI

Le trésorier : Jean-Luc VILLANO



Le président : Sylvain LEMAIRE



Procès-Verbal
de l'assemblée générale de
la Compagnie des Archers Guéretois
COMPETITEURS.

En date du 14 juin 2025

Ordre du jour :

- Bilan moral du Président
- Bilan sportif
- Bilan financier
- Elections du nouveau bureau
- Questions diverses

Membres du Bureau présents :

- Frédéric PRIGENT, Président
- Dominique MAGNOLE, Vice-président
- Cédric BOYER, Trésorier adjoint
- Jean-Luc VILLANO, Secrétaire
- Alexis COURTECUISSÉ, Secrétaire adjoint

Adhérents ou tuteurs présents :

14 membres présents sur 21, et 19 voix (dont 5 procurations, jointes aux archives).

Le quorum de présence (29.5 % sur 25 % nécessaire) est atteint.

Début de la réunion à 15 h 15

Effectifs:

- 21 compétiteurs dont 6 féminines sont présents dans le club.
- 2 arbitres présents dans le club sur 3 arbitres en Creuse.

Le club de La Souterraine n'ayant plus d'arbitre, il ne peut plus organiser de compétition.

- 1 entraîneur fédéral
- 1 encadrant fédéral et un assistant entraîneur

Les membres du bureau précisent qu'ils seraient ravis d'avoir d'autres arbitres, entraîneurs...

ANNEE	COMPETITEURS			
	FEMME		HOMME	
	MOINS DE 20 ANS	PLUS DE VINGT ANS	MOINS DE 20 ANS	PLUS DE VINGT ANS
2024/2025	3	3	3	12
	21			

1 – Bilan moral du Président :

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres de l'association après 16 années de présidence.

Il remercie spécialement Stéphane Lemat pour son implication permanente dans le fonctionnement du club notamment lors de la création de l'armurerie.

44 archers et archères dont 27 féminines. Il souhaitait augmenter le taux de féminisation, c'est fait avec 61 %. Son constat est que 66 archers c'est trop, il estime que c'est au détriment de la qualité de l'instruction...

Son but est et a toujours été de faire découvrir le tir à l'arc à un maximum de personnes...

2 – Bilan sportif :

Sur ces 21 compétiteurs, il y a 15 adultes, 6 jeunes. 15 garçons et 6 filles.

. Ils ont concouru sur 29 concours et 177 départs soit environ 9 départs par compétiteur.

- 16 concours en salle pour 126 départs
- 11 concours en TAE pour 37 départs
- 2 concours en Beursault pour 14 départs

Seul un compétiteur n'a rempli le contrat, qui est de faire 3 concours sur l'année.

Coréline et Arthur, nos jeunes archers ont participé au championnat régional à Dax.

Coréline fait 450 points et termine 15ème sur 20, Arthur fait 529 points et termine 3/16, chacun dans sa catégorie. Il y avait 135 tireurs (dont 4 creusois, 2 de La Souterraine).

Arthur a aussi participé au championnat de France à Agen (382 tireurs). Il fait 512 points et termine

14ème sur 40.

En Octobre 2024 (donc saison 2023 / 2024) Coréline a participé au championnat de France BEURSAULT.

Pour les concours SALLE, nos compétiteurs se sont déplacés sur :

- 6 concours sur le Limousin
- 6 concours dans la région Centre
- 3 concours dans la région Auvergne
- 1 concours en Nouvelle Aquitaine

TAE ET BEURSAULT :

- 1 concours en Auvergne,
- 5 en région Centre,
- 2 en Nouvelle Aquitaine,

Une équipe arc classique s'est présentée en division régionale (DR). C'était la première fois. Elle était composée de Fred, Sylvain Cédric et Alexis. Cette action nous permettra d'envisager une labellisation.

Tous ces déplacements représentent 10584 km dont 5726 km en covoiturage. A ce chiffre viennent s'ajouter 1604 km pour les championnats hors covoiturage.

Donc les compétiteurs ont parcouru un total de 12188 km. Nous remercions les chauffeurs et les accompagnateurs.

Le club a organisé 3 concours :

- 1 en salle : 39 archers soit 52 départs sur la journée
- Le Beursault : 7 archers
- Le TAE : 33 archers soit 43 départs.

Le bureau tient à remercier tous les participants qui se sont mobilisés pour l'organisation logistique des concours du club, notamment les parents des 2 associations.

3 – Bilan financier et investissement

Suite à la démission du trésorier, la seule information disponible est le compte en banque des « COMPETITIONS » : 473.72 €

	Recettes	Dépenses
Licences	INCONNUES	INCONNUES
FFTA	INCONNUES	INCONNUES
Départ concours	INCONNUES	INCONNUES

81

Le club, cette année, est rentré dans un fonctionnement de maintenance opérationnel fluide.

- La séparation des pas de tir au gymnase de Grancher est réalisé.
- Le président remercie Emilie de son don pour la buvette du concours et Dominique pour son don pour les cadeaux aux arbitres et aux archers.

4 – Elections :

- Par ordre alphabétique :

Cédric BOYER	03 voix
Alexis COURTECUISSÉ	15 voix
Philippe HUMEZ	14 voix
Sylvain LEMAIRE	12 voix
Dominique MAGNOLE	14 voix
Emilie NESSI	15 voix
Jean-Luc VILLANO	14 voix

- Sont élus :

S. LEMAIRE	Président
D. MAGNOLE	Vice-président
J-L VILLANO	Trésorier
P. HUMEZ	Vice-Trésorier
E. NESSI	Secrétaire
A. COURTECUISSÉ	Vice-secrétaire.

- Nota : A la suite de cette élection Cédric Boyer quitte l'assemblée à 15H42.

Une de nos bénévoles demande à ce qu'elle dit soit rapporté dans les PV. Elle rappelle l'importance de Cédric dans nos clubs par toutes ses actions personnelles et collaboratives au bénéfice de nos associations et de nos archers. Grâce à cette bénévole Cédric revient dans l'assemblée, le bureau la remercie de son initiative.

Le bureau se réunira et fera des propositions à Cédric.

5 – Future armurerie (nouvelles activités, nouvelles possibilités)

- La nouvelle armurerie est fonctionnelle.

6 – Pas de tir extérieur Saint Sulpice Le guéretois

- Le club a monté un nouveau projet pour bénéficier d'un pas de tir en extérieur pour un entrainement jusqu'à 70 m. Ce projet est fait suite à l'abattage de la haie. Ceci nous a permis de faire tourner notre pas de tir de 90 degrés. Maintenant nous disposons de 70 m...
- Des membres du bureau ont rencontré le maire de Saint Sulpice Le Guéretois avec ce projet, il n'est pas défavorable à cette proposition. Il attend le dossier notre nouveau projet.

- Sur demande du maire de Saint Sulpice, le club s'est investi dans la vie de la commune en participant pour la première fois au Forum des Associations de Saint Sulpice le Guéretois.

7 – Questions diverses

Le nouveau président Sylvain LEMAIRE, présente son plan d'action pour les années à venir. (voir mail spécifique).

- Il souhaite revoir l'assurance du club et la banque.

- Dès la prochaine réunion, il souhaite revoir les statuts, les cotisations etc.

- Il veut aussi assurer le dynamisme interclubs, le tir « détente » et via le site du club la possibilité de s'inscrire pour un cours bien défini par l'entraîneur.

- Le club envisage du sponsoring : une demande aux différents participants pour trouver des entreprises pour avoir des financements.

- Andrivet : La commune de St Sulpice met gracieusement un terrain à notre disposition. Elle attend notre deuxième projet d'installation...

Si, dans les années futures, le stade Andrivet est mis à notre disposition (avec tous les avantages que cela représente, entraînement et concours au même endroit, possibilité de réaliser un jeu d'arc pour les BEURSAULT). Le club se retrouvera en porte à faux vis-à-vis de cette commune qui nous soutient depuis très longtemps...

- Il est demandé d'envisager le changement de l'âge minimum d'inscription qui passera de 8 à 10 ans. Ceci dans le cadre d'un éventuel contrôle de l'encadrement d'un jeune de moins de 8 qui doit se faire de façon spécifique. La réponse est reportée car il faudrait contrôler cette information (peut auprès du comité olympique de Guéret).

- Changement dans le calendrier de gestion du club. La proposition de passée de janvier / décembre à septembre / septembre est adoptée.

- Il est envisagé la création d'une formation interne au club, pour avoir des archers formés spécifiquement à la sécurité. Notamment en cas d'absence d'un des entraîneurs.

- 2 personnes « paillons » demandent de pouvoir tirer sous les couleurs de notre club et voudraient connaître le montant de leur cotisation vu qu'ils font partie de la FFTL. Ce n'est pas la même fédération donc le montant sera celui d'une adhésion FFTA soit à ce jour 160 euros.

- Les membres du bureau DOIVENT-ILS être archers ? OUI. Mais pas obligatoirement compétiteurs, seuls le président et le trésorier doivent être FFTA.

SL

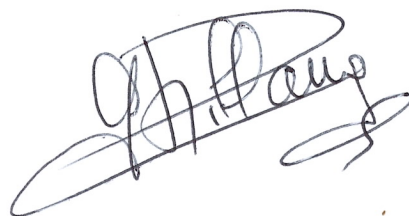
- Nous reviendrons sur le type de vote qui a été employé. C'est la deuxième fois et ce sera la dernière. Lors de la prochaine assemblée générale, les volontaires se présenteront pour entrer dans le bureau. L'affectation des postes se fera en interne bureau.

Fin de la réunion

La secrétaire : Emilie NESSI



Le trésorier : Jean-Luc VILLANO



Le président : Sylvain LEMAIRE

